



**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
du mardi 04 juillet 2023 à 19 heures
à la Mairie de VION - Salle du Conseil Municipal**

Etaient présents : David BONNET, Maire, Robert FAY, Pascaline MAXANT, Catherine NALPOWIK, Adjoint, Florence BLACHE, Sylvain MAURIN (arrivée en cours de séance), Cédric RIBEYRE, Frédéric SOUBEYRAND, Philippe TERRY, Pierre VERGNES, Didier VIALLET, conseillers.

Absents excusés : Samuel ALBERT (pouvoir à Pascaline MAXANT), Huguette JOLIVET, Stéphane JUNIQUE (pouvoir à David BONNET), Arnaud LEBRETON (pouvoir à Pierre VERGNES).

Secrétaire de séance : Catherine NALPOWIK.

La séance débute à 19h06. Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal du 19 juin 2023 est approuvé, à l'unanimité.

L'ordre du jour :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable – Exercice 2022 :

Ce rapport a été approuvé par le Comité syndical de Cance-Doux, le 12 juin 2023. Les membres du Conseil Municipal n'émettent aucun commentaire sur ce document qui leur a été adressé par voie électronique, le 27 juin 2023, par M. le Maire.

Compte-rendu Réunion Conseil d'Ecole du 16/06/2023 :

Prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire : 59 élèves, soit une baisse par rapport à l'année précédente de 5 élèves.

Une demande d'augmentation de la contribution communale aux fournitures scolaires a été faite par les enseignantes. Cette augmentation devra être examinée par la Commission communale des Finances, pour le prochain budget de la commune.

Après avoir évoqué les divers points du conseil d'école, les enseignantes ont remercié la municipalité pour les travaux réalisés et ont fait d'autres demandes.

Ecole de Vion : Bon d'achat aux élèves de CM2 partant en 6^{ème} :

M. le Maire rappelle la délibération N° 2022/018 du 14 juin 2022, au terme de laquelle, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer un bon d'achat de 20 € aux élèves de Vion partant en 6^{ème} à la rentrée scolaire 2022/2023.

M. le Maire et son adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires proposent de reconduire cette action, chaque fin d'année scolaire.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve cette proposition ;
- Décide d'attribuer un bon d'achat, d'une valeur faciale de 20 €, à chacun des élèves de Vion partant en 6^{ème}, à utiliser exclusivement à la papeterie Bonnet de Tournon-sur-Rhône ;
- Dit que cette dépense annuelle sera imputée à l'article 623 du budget communal.

Arrivée de Sylvain MAURIN

Informations diverses :

Boulangerie :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la vente aux enchères de la Boulangerie devrait être en septembre et qu'une affiche a été mise sur la vitrine de la boulangerie avec le nom du commissaire-priseur judiciaire et les coordonnées de l'étude.

Projet de salle polyvalente :

Certains élus n'ayant pas pu ouvrir le document informatique contenant le dossier de l'architecte du CAUE, le sujet est rapidement évoqué.

Les montants annoncés pour la réalisation de ce projet sont importants et la consultation d'un économiste du bâtiment a été proposée. Nous sommes dans l'attente de plus d'informations à ce sujet.

Eglise :

Suite à la fermeture de l'église, une demande a été faite par la paroisse pour le prêt d'une salle permettant la célébration des messes, le premier dimanche du mois, en attendant la réalisation des travaux d'électricité à l'église.

M. le Maire propose de mettre à disposition une salle communale. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Modification Contrat d'assurance :

M. le Maire informe les membres que les deux radars pédagogiques sur la RD 86 ont été assurés aux « dommages aux biens » (hors vol et vandalisme, en raison d'un risque trop élevé, l'assurance ne les couvre plus), auprès de la Smacl Assurances, pour un coût de 75,75 Euros TTC par an.

SDEA (Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement) :

Nouvelles adhésions au syndicat des communes de Lalevade d'Ardèche, St Romain d'Ay et du Syndicat SYDEO Service Public de l'Eau Cœur d'Ardèche.

Bulletin Municipal :

La nouvelle version en A4 comprendra une dizaine d'annonceurs, sur la page deux et sur l'avant-dernière page. Il devrait être terminé pour fin juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le mardi 26 septembre 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le présent procès-verbal a été arrêté le 10 octobre 2023 à 20 heures.

Le Maire,

David BONNET



La secrétaire de séance,

Catherine NALPOWIK